



MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 28 octobre 2022, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

- Cimetière: rétrocession concession N°76 Nouveau Cimetière,
- Avis sur le Plan de Mobilité Simplifié de l'INSE,
- Eclairage public,
- Questions diverses

Fait à Bourth, le 20 octobre 2022

Le Maire



Sebastien JOUWET